



Strasbourg, le 27 novembre 2003
[diplome/docs/2004/de08f_04]

PE-S-DE (2004) 8
en français uniquement

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe
en matière de diversité biologique et paysagère
(CO-DBP)**

Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés

12-13 janvier 2004
Salle 2, Palais de l'Europe, Strasbourg

**LE PAYSAGE PROTEGE DE LA WACHAU
(Autriche)**

RENOUVELLEMENT

Rapport d'expertise par
M. Charles Stauffer

*Document établi par
la Direction de la Culture et
du Patrimoine culturel et naturel*

L'annexe I reproduit la Résolution (99) 13 relative au renouvellement du Diplôme. Le Secrétariat présente, à l'annexe II, un projet de résolution en vue d'un éventuel renouvellement.

* * *

Introduction

Lors de la réunion de février 1993, le comité d'experts des zones protégées a examiné le dossier de candidature de la Wachau et a reconnu l'intérêt international de cette région.

Suite à l'expertise qui a eu lieu les 25 et 26 août 1993, le Comité des Ministres dans sa séance du 5 septembre 1994, attribuait le Diplôme européen au paysage protégé de la Wachau.

Le diplôme remis pour cinq ans, a été renouvelé en 1999, pour une nouvelle période. Sa validité expire le 5 septembre 2004.

Afin de vérifier si cette validité est toujours d'actualité, j'ai été mandaté pour une nouvelle expertise avec comme mission de vérifier si les recommandations de la Résolution (99) 13 du 9 septembre 1999 ont été prises en compte.

Le déplacement sur les lieux s'est fait les 9 et 10 juillet 2003, sans la présence d'un membre du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Déroulement de l'expertise

La Wachau a été victime de terribles inondations en 2002. Les plus importantes ont eu lieu du 13 au 16 août, le niveau de l'eau dépassant la cote maximum de 1787.

Toutes les habitations du bas des villages ont été la proie des flots. D'énormes masses de boue et de gravier ont été répandues dans le lit majeur du fleuve anéantissant les récoltes dans toutes les parties basses du vignoble.

C'est dans ce contexte particulier qu'a eu lieu l'expertise.

J'ai été accueilli le 9 juillet au matin dans le château de Spitz, siège de «l'Arbeitskreis-wachau» par :

- M. Hannes Hirtzberger, Président du groupe de travail pour la protection de la Wachau, (Arbeitskreis-wachau), maire de SPITZ ;
- M. Neumeister, Responsable de la protection de la nature au siège du gouvernement de Basse-Autriche ;
- M. Schimek, Directeur de l'Arbeitskreis.

Qu'il me soit permis ici de remercier l'ensemble des personnes qui ont consacré de leur temps pour me permettre de réaliser cette expertise dans les meilleures conditions.

Une attention toute particulière à M. Hirtzberger qui a tout mis en oeuvre pour répondre à mes attentes, et surtout pour me permettre de rencontrer des interlocuteurs de tous horizons. Il a été aidé en cela par M. Schimek qui a été d'une extrême prévenance à mon égard.

J'évoquerai les différents points abordés dans l'ordre du déroulement de l'expertise.

Pour la description d'ensemble de la Wachau, on se reportera, au descriptif de l'expertise de 1993 et au rapport de présentation, figurant dans la demande d'attribution du Diplôme européen faite par le Gouvernement autrichien.

Partant d'un groupe d'opposants à la création d'un barrage hydroélectrique, l'association s'est petit à petit structurée pour aboutir aujourd'hui à cet organisme, qui grâce à l'engagement de ses fondateurs et de leurs successeurs, est capable d'animer et de faire progresser harmonieusement le paysage protégé.

Classée par l'Unesco, patrimoine mondial de l'humanité depuis 2000, la Wachau cumule les distinctions, mais aucun autre diplôme n'exige une attention permanente, et aucun autre organisme n'assure un suivi aussi rigoureux de ses adhérents que le Diplôme européen.

Schloss Spitz

Siège depuis peu des services administratifs de l'Arbeitskreis, le château de Spitz se voit confier une nouvelle fonction, cette utilisation cadre parfaitement avec l'aspect culturel et historique du paysage protégé.

Les programmes structurels européens tels que Leader + et Life Nature, ont permis dans le cadre de leur financement de recruter du personnel chargé de mettre en oeuvre et d'assurer le suivi des différents projets.

Une cellule de coordination de la protection de la nature a également été installée dans le château de Spitz.

Il va sans dire que pour mener à bien tous les objectifs que se sont fixés les responsables de l'Arbeitskreis l'effectif actuel des permanents du groupe de travail est nettement insuffisant.

Le projet Life Nature

Mis en route en juillet 2003 pour cinq ans, il porte l'accent sur :

- les stations sèches en particulier les pelouses sèches,
- la redynamisation des bras morts du Danube,
- les forêts alluviales,
- les aménagements dans le lit du fleuve en faveur de la faune aquatique,
- le développement de forêts naturelles.

Stations sèches

L'abandon par l'agriculture de certaines prairies sèches expose ces dernières par le développement d'une végétation ligneuse, à une disparition inexorable. Le projet prévoit une intervention humaine pour maintenir la biodiversité.

140 hectares de pelouses sèches ont été répertoriés. Par manque de moyens, seule une partie de la surface a été entretenue.

L'emblème retenu pour ce projet est le papillon apollon (*parnassius apollo*).

J'ai visité le Setzberg lors de la précédente expertise. Il s'agit d'une des stations concernées par le projet.

La garantie d'un suivi à longue échéance est ainsi donnée, même si on peut être inquiet pour l'entretien de ces pelouses sèches.

Redynamisation des bras morts

Les interventions anciennes dans le lit majeur du fleuve n'avaient pas maintenu les communications avec les vieux bras morts. La canalisation du fleuve a accéléré son courant rendant impossible le frai de la majorité des poissons dans le lit du cours d'eau. Les bras morts assuraient cette fonction. La faune aquatique, principalement l'ichtyo-faune, profitait des crues pour coloniser ces milieux, et se trouvait prisonnière dans les mares restantes au moment de l'étiage sans possibilité de retour. Bien souvent cette prison était mortelle. Depuis peu les travaux entrepris ont rétabli ces passages. Une nouvelle dynamique s'est créée, favorisant toutes formes de vie aquatique.

Forêts alluviales

Fortement soumises aux inondations exceptionnelles récentes, les forêts alluviales ont montré leur capacité à résister à ces catastrophes.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pu constater que leur intégrité n'avait pas été affectée, et que les rares dégâts ont été réparés avec toute l'attention nécessaire.

Les travaux entrepris dans le cadre de la revitalisation des bras morts assureront une alimentation en eau beaucoup plus continue que par le passé, évitant ainsi une évolution certaine, vers une forêt à bois durs, signe d'un assèchement du milieu.

Ces travaux vont dans le sens de la recommandation n° 1.

Aménagements dans le lit du fleuve

L'engagement international de l'Autriche, de maintenir navigable le Danube, avec un tirant d'eau minimum garanti, nécessite le dragage permanent du chenal de navigation.

L'évacuation des graviers avait pour conséquence, un enfoncement du lit du fleuve, et par voie de conséquence un assèchement des espaces naturels riverains.

Nous avons relaté lors d'une expertise précédente, que la solution retenue était le pavage du chenal. Or aujourd'hui on se tourne vers le maintien du gravier dans le fleuve. Il est utilisé pour aménager des bancs artificiels, derrière lesquels le courant est ralenti.

Les bancs de gravier émergents sont colonisés par la végétation, et ils améliorent la biodiversité et le paysage.

L'objectif est de voir remonter les effectifs de la faune piscicole, le poisson phare étant le huchon, salmonidé le plus gros du monde, dont l'existence dans le Danube semble assurée malgré de nombreuses menaces.

Le suivi de l'évolution des effectifs du hotu (*condrostome nase*) a été pris comme exemple.

Les inventaires réalisés sur le même parcours depuis cinq ans, montrent que les effectifs ont passé de 72 poissons au départ, à 1 436 poissons à ce jour ; le nombre de juvéniles (- de 5 cm) a passé de quelques traces à plus de 1 000.

Il est agréable de constater que le suivi scientifique des travaux de génie civil est effectué, et que les résultats confortent les décideurs à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Développement des forêts naturelles

J'avais, lors de ma dernière expertise, affirmé que la forêt qui recouvre les deux tiers de la surface de la Wachau, était un des éléments fondamentaux du paysage, et qu'il devait occuper une place plus importante dans les réflexions des protecteurs de la Wachau.

Son inscription comme thème du programme Life Nature, montre une volonté des autorités de maintenir vivant cet élément fondamental du paysage. Cela se traduit par différentes actions comme entre autres, le classement en réserve intégrale de la forêt naturelle dite Falkenwände. Ce classement a été fait dans le cadre du maillage autrichien du réseau Natura 2000.

Cette forêt de 33 ha est actuellement la seule surface en réserve intégrale du paysage protégé de la Wachau.

Elle est située sur la rive gauche du fleuve dans un versant à exposition sud. L'ensemble des forêts de ce versant a été intégré dans le réseau Natura 2000.

Ces classements répondent parfaitement à l'objectif de la recommandation n° 7.

Jauerling

C'est un parc naturel de 3 600 ha qui s'étend du sommet du Jauerling en direction de Melk.

J'ai évoqué lors de ma dernière expertise les difficultés qu'éprouvent les associations chargées de ces zones d'assurer une gestion efficace.

Ce parc naturel qui est le plus ancien de la Wachau, est exposé à de sérieuses difficultés, principalement d'ordre financier.

Conscients du problème, les dirigeants du groupe de travail ont convaincu les communes sur le ban desquelles s'étend le parc naturel, de s'impliquer dans la gestion du site en se regroupant en association. Elles sont prêtes à se substituer à l'association actuelle, à condition que les dettes de l'association en place soient réglées par le Land qui soutient financièrement ce genre de structure.

Je regrette que les discussions que j'ai pu avoir en 1998 avec M. Bauer n'aient pas permis d'éviter cette situation.

Il faudra donc rapidement trouver une solution pour régler le problème financier de l'actuelle association, et la contraindre de passer le relais à la structure que les communes concernées veulent mettre en place.

Il serait dommage que ce changement entraîne le désengagement des nombreux bénévoles qui y ont oeuvré jusqu'à ce jour. La nouvelle association devra leur réserver une place de choix.

Compte tenu de l'importance de ce site, je propose de conditionner le renouvellement du Diplôme à la réussite de cette entreprise.

La carrière de Spitz

La recommandation n° 4 préconise de terminer le réaménagement de la carrière de Spitz et la revégétalisation des autres carrières.

Le rachat de cette carrière par la commune de Spitz avait été programmé pour 2005.

Cette date était à considérer comme un engagement pour terminer la réhabilitation du site.

Lors des fortes précipitations qui ont été à l'origine des crues que nous avons déjà évoquées, des eaux se sont infiltrées dans le haut de la carrière, entraînant la chute d'importantes masses de roches, que seul le talus de la voie ferrée a bloqué, empêchant un éboulis de barrer la route.

Si de ce fait une partie du front de taille se voit tout naturellement sécurisée, il faudra encore beaucoup d'efforts pour solutionner ce problème.

Cette catastrophe naturelle fait que la recommandation n° 4 n'a été que partiellement respectée, la revégétalisation des autres carrières étant en bonne voie.

Les terrasses

Partie importante du paysage de la Wachau, les terrasses forment de nombreux gradins, dont les plus favorables sont occupés par la vigne. La masse de pierres nécessaires à leur constitution équivaut au volume des pyramides d'Égypte.

Comme pour la carrière de Spitz, les précipitations ont mis en mouvement la terre qui a renversé de nombreux murs de soutènement, 50 à 60 000 m² ont été détruits.

Devant cette catastrophe, compte tenu de l'importance économique du vignoble dans cette région, toutes les énergies, celle des viticulteurs mais aussi celles des pouvoirs publics ont été mobilisées.

L'analyse des dégâts a fait ressortir que les murets les plus fragiles étaient ceux pour lesquels on n'avait pas respecté l'obligation d'assurer une certaine perméabilité, permettant à l'eau de s'écouler.

La reconstruction, qui est largement entamée, a tenu compte de cette constatation. Les murets repris l'ont été fait en pierre sèche «à l'ancienne», avec un savoir-faire certain.

L'effort de remise en état d'autres terrasses a bien sûr été reporté.

Saluons le beau travail réalisé.

La viticulture

Les viticulteurs de la Wachau sont conscients que le respect de leur environnement est et sera une référence pour la mise en valeur de leurs produits.

L'association Vinea Wachau incite les viticulteurs à limiter au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires, pour donner au vignoble une image de naturalité.

Les murs en pierre sèche forment le refuge d'un lézard (*lacerta viridis*) dont l'espèce est menacée et que les viticulteurs ont utilisé comme emblème de la qualité supérieure de leurs différents cépages « Smaragd ».

L'intégration du système d'irrigation se poursuit, nous pouvons dire que la recommandation n° 2 n'a pas eu à souffrir des aléas climatiques.

Conséquences des inondations

Les inondations d'août 2002 dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, ont concerné toutes les habitations situées dans les parties les plus basses.

La crue qui s'est déplacée depuis les Alpes n'a pas été estimée à sa réelle dimension de catastrophe, de ce fait l'alerte maximum n'a pas été déclenchée suffisamment tôt, les habitations n'ont pas toutes pu être évacuées dans les délais.

Fortement traumatisée la population demande que soient mises en place des mesures de protection efficaces.

Le risque dans ce genre de décision est de traiter les problèmes séparément village après village, au risque d'aggraver les catastrophes éventuelles à venir. La position des responsables du groupe de travail est de dire qu'il ne faut pas mettre en place une digue permettant de régler le problème, mais d'aider les habitants de ces zones à aménager leurs demeures, pour faciliter l'évacuation et le nettoyage des biens exposés en cas de sinistre.

La construction d'une digue de 8 mètres, dont il est question, serait catastrophique au point de vue paysager. Elle couperait toutes les installations hôtelières des bords du fleuve du milieu aquatique.

Il faut rendre au fleuve tout au long de son cours, le plus d'espace possible, pour permettre aux crues de s'étaler, et au vu de cette catastrophe, affiner les mesures permettant un diagnostic capable de déclencher les alertes de manière opportune.

Il est difficile de se rendre compte un an après, de l'ampleur de la catastrophe. La remise en état a été réalisée dans des délais très courts. Malgré tout beaucoup de travail reste à faire.

Le tourisme

La vallée du Danube a de tout temps été une voie de communication important ; le fleuve fut pendant des siècles, le moyen de transport le plus efficace.

Aujourd'hui en plus du transport des marchandises, qui est réduit depuis les événements de Yougoslavie, les croisières fluviales amènent un flot permanent de touristes, qui sont déversés dans les rues de Dürnstein et de Melk au rythme des accostages.

Les secteurs éloignés de ces deux pôles d'attraction n'ont aucune retombée économique de cette forme de tourisme. Pour les deux villes concernées, les résultats sont négatifs pour Dürnstein, mitigés pour Melk qui peut, compte tenu de son éloignement du fleuve, mieux gérer la situation..

L'objectif actuel du programme Leader +, est de développer le tourisme dans la vallée du Danube, de Melk à Vienne.

Conscients de la problématique du tourisme de croisière les responsables du Land inquiets par la mainmise d'une société sur une grande majorité des pontons d'accostage, donc sur la navigation fluviale, cherchent à trouver une solution élégante et innovatrice permettant de marier un tourisme fluvial de masse non dommageable pour l'économie locale et la qualité du milieu.

Les voyageurs devront se soumettre à certaines contraintes pour que les zones d'accueil n'aient pas à subir les inconvénients sans contre partie : petit train touristique, durée d'accostage minimum, visite d'autres sites que Melk et Dürnstein, seraient à prospecter.

Le projet Leader+, développe dans un de ses points forts l'idée de définir des lieux structurés en vue de l'accueil des touristes. Ces points seraient reliés entre eux par un sentier de randonnée, avec découverte de sites naturels et permettant une meilleure implication de la population, ils permettraient surtout d'amener des touristes sur la rive droite du fleuve qui est moins visitée.

Un des axes forts est le cyclotourisme familial. Les hôteliers et les restaurateurs se sont adaptés afin d'accueillir ces visiteurs. De bonnes pistes cyclables favorisent les déplacements en toute sécurité, des garages sont prévus pour les engins, leur mise à l'abri est assurée. De nombreuses possibilités d'hébergement chez l'habitant viennent compléter les offres de logement.

Parmi les actions tendant à dynamiser la rive droite figure le projet de la ruine Aggstein, d'un accès difficile en voiture.

L'objectif est de pouvoir accueillir 40 à 50 000 visiteurs par an. La forte pente de l'actuelle route d'accès ne permet pas le passage de bus.

Il faudra sérieusement réfléchir à l'impact sur l'environnement d'un nombre aussi important de visiteurs. L'évacuation des eaux usées ne devra pas se faire par un simple déversement dans la nature. En cas de finalisation de ce projet, une attention toute particulière devra être portée sur l'impact sur l'environnement de ce développement touristique.

Nous avons profité de la visite de ce site pour évoquer le problème des mouflons, objet de la recommandation n° 5. Aux dires du représentant du propriétaire de la forêt près de la Tischwand, la population de mouflons n'a pas diminué. S'il est facile de faire tirer les mâles, les femelles par contre ne trouvent que peu d'amateurs.

Il serait trop long d'énumérer toutes les idées qui sont développées, je ne peux qu'encourager toutes les initiatives qui prônent un tourisme de qualité, compatible avec l'image de la Wachau.

Les nouvelles constructions

La volonté d'habiter dans leur région se heurte pour les aspirants à la construction, aux faibles possibilités d'urbanisation. Depuis notre dernière visite on voit se développer ici et là des maisons neuves, qui occupent inévitablement des terres agricoles. Pour préserver le paysage de la Wachau il faudra veiller à intégrer les constructions dans le bâti historique, et exiger que l'architecture respecte un minimum de normes pour conserver à l'ensemble son harmonie. Malgré la construction à des époques différentes, les centres des agglomérations forment des ensembles harmonieux.

Les élus et les responsables de l'urbanisme devront avoir un regard très critique sur tous les projets de construction. La réhabilitation de l'ancien devant être une priorité, les maisons anciennes qui font le charme de la Wachau n'ont réellement une âme que si elles sont habitées.

Les inondations récentes viennent compliquer le problème des nouvelles constructions, il est clair, que des normes particulières devront être imposées, pour toutes les constructions autorisées dans le lit majeur du fleuve.

Mühdorf

Le conseil municipal de cette agglomération, qui se trouve au fond du Spitzergraben, a émis le vœu de voir intégrer le territoire communal dans le paysage protégé de la Wachau.

Les responsables de la zone protégée ont profité du passage de l'expert en 1998, pour lui soumettre la proposition et recueillir son avis.

J'avais, il y a cinq ans, conclu favorablement à cette extension.

Renseignement pris, il semblerait que la demande n'ait pas encore été formulée officiellement par les autorités compétentes, j'ai préféré ne pas approfondir les raisons, s'agissant pour l'instant d'une partie hors diplôme.

Analyse de l'exécution des différentes recommandations

Recommandation

- n° 1. - Analysée dans le chapitre forêts alluviales, a été suivie d'effet.
- n° 2. - dans le chapitre terrasses, a été suivie d'effet.
- n° 3. - Abordé dans le chapitre tourisme, doit être reconduite et renforcée.
- n° 4. - Evoquée dans le chapitre carrière de Spitz, en bonne voie malgré la catastrophe naturelle, à garder présente à l'esprit.
- n° 5. - Abordé dans le chapitre Aggstein, les analyses du compte-rendu annuel de 2000 me paraissent bien optimistes quant à la prise en main de la population de mouflons.
- n° 6. - Les abricotiers, situés presque exclusivement dans la partie basse, étaient en pleine récolte lors de ma visite, quelques jeunes plantations sont visibles, l'effort est à maintenir.
- n° 7. - Abordé dans le chapitre développement des forêts naturelles, a été suivie d'effet.

Conclusion

Les deux journées d'expertise dans la Wachau nous ont montré que les efforts permanents déployés par les responsables locaux, font que la Wachau a largement progressé depuis la dernière expertise. La majorité des recommandations a été prise en compte, même si pour certaines, l'aboutissement ne sera réalisé que dans quelques décennies (restauration des terrasses par exemple).

Le Diplôme européen peut à mon avis être renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans.

L'octroi doit rester assorti de la condition initiale concernant l'abandon du projet de barrage sur le Danube au niveau de Dürnstein ainsi que dans toute partie du fleuve qui pourrait avoir une répercussion directe ou indirecte sur la zone diplômée.

Le renouvellement peut être assorti des recommandations suivantes :

- 1°) - prendre les mesures adéquates pour assurer la pérennité de la zone protégée du Jauerling, cette recommandation pourrait être transformée en condition
- 2°) - maintenir le fleuve à son niveau actuel garantissant la pérennité des dernières forêts alluviales.
- 3°) - poursuivre l'effort de remise en état des terrasses et l'intégration des tuyaux d'irrigation.
- 4°) - imposer au tourisme fluvial des normes pour le rendre compatible avec les exigences de qualité dignes de la Wachau.
- 5°) - terminer le réaménagement de la carrière de Spitz.
- 6°) - amener la population de mouflons à un seuil compatible avec la régénération naturelle de la forêt, sans avoir recours à la pose systématique de clôtures de protection.
- 7°) - poursuivre l'effort de maintien des abricotiers.

ANNEXE I

**CONSEIL DE L' EUROPE
COMITE DES MINISTRES**

**Résolution (99) 13
concernant le renouvellement du Diplôme européen
octroyé au paysage protégé de la Wachau
(Autriche)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 9 septembre 1999
lors de la 678^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (94) 25 octroyant le Diplôme européen au paysage protégé de la Wachau dans la catégorie B ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Prenant en considération le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés des 29 et 30 mars 1999,

Renouvelle jusqu'au 5 septembre 2004 le Diplôme européen octroyé au paysage protégé de la Wachau ;

Assortit le renouvellement de la condition initiale concernant l'abandon définitif du projet de construction d'un barrage sur le Danube au niveau de la localité de Dürstein, ainsi que de tout autre projet similaire dans la zone diplômée et en aval immédiat ;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. prendre les mesures adéquates pour maintenir le fleuve à son niveau actuel garantissant la pérennité des dernières forêts alluviales ;
2. poursuivre l'effort de remise en état des terrasses et l'intégration des tuyaux d'irrigation ;
3. veiller à préserver un tourisme de qualité compatible avec les caractéristiques du paysage en contrôlant notamment le tourisme fluvial ;
4. terminer le réaménagement de la carrière de Spitz et la revégétalisation des autres carrières ;
5. amener la population de mouflons à un seuil compatible avec la régénération naturelle de la forêt, près de la Tischwand, évitant ainsi des travaux conséquents pour la sécurité de la route qui se trouve en contrebas ;
6. garder une place convenable aux abricotiers, dont une partie du territoire a été grignotée par la vigne ;
7. faire mieux apparaître l'importance de la forêt, qui, en raison des difficultés de son exploitation, est très variée.

ANNEXE II**Projet de résolution
concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés
au paysage protégé de la Wachau
(Autriche)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (94) 25 octroyant le Diplôme européen au paysage protégé de la Wachau dans la catégorie B ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Prenant en considération le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés des 12 et 13 janvier 2004,

Renouvelle jusqu'au 5 septembre 2009 le Diplôme européen octroyé au paysage protégé de la Wachau ;

Assortit le renouvellement de la condition initiale concernant l'abandon définitif du projet de construction d'un barrage sur le Danube au niveau de la localité de Dürstein, ainsi que de tout autre projet similaire dans la zone diplômée et en aval immédiat ;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. prendre les mesures adéquates pour assurer la pérennité de la zone protégée du Jauerling [cette recommandation pourrait être transformée en condition] ;
2. maintenir le fleuve à son niveau actuel garantissant la pérennité des dernières forêts alluviales ;
3. poursuivre l'effort de remise en état des terrasses et l'intégration des tuyaux d'irrigation ;
4. imposer au tourisme fluvial des normes strictes pour le rendre compatible avec les exigences de qualité dignes de la Wachau ;
5. terminer le réaménagement de la carrière de Spitz ; cette question devra être résolue avant le prochain renouvellement ;
6. amener la population de mouflons à un seuil compatible avec la régénération naturelle de la forêt, sans avoir recours à la pose systématique de clôtures de protection ;
7. poursuivre l'effort de maintien des abricotiers ;
8. veiller à ce que la réflexion concernant la protection de la Wachau contre les inondations se fasse en concertation avec les collectivités locales concernées afin d'éviter de séparer le fleuve de l'arrière pays par une digue conséquente.